

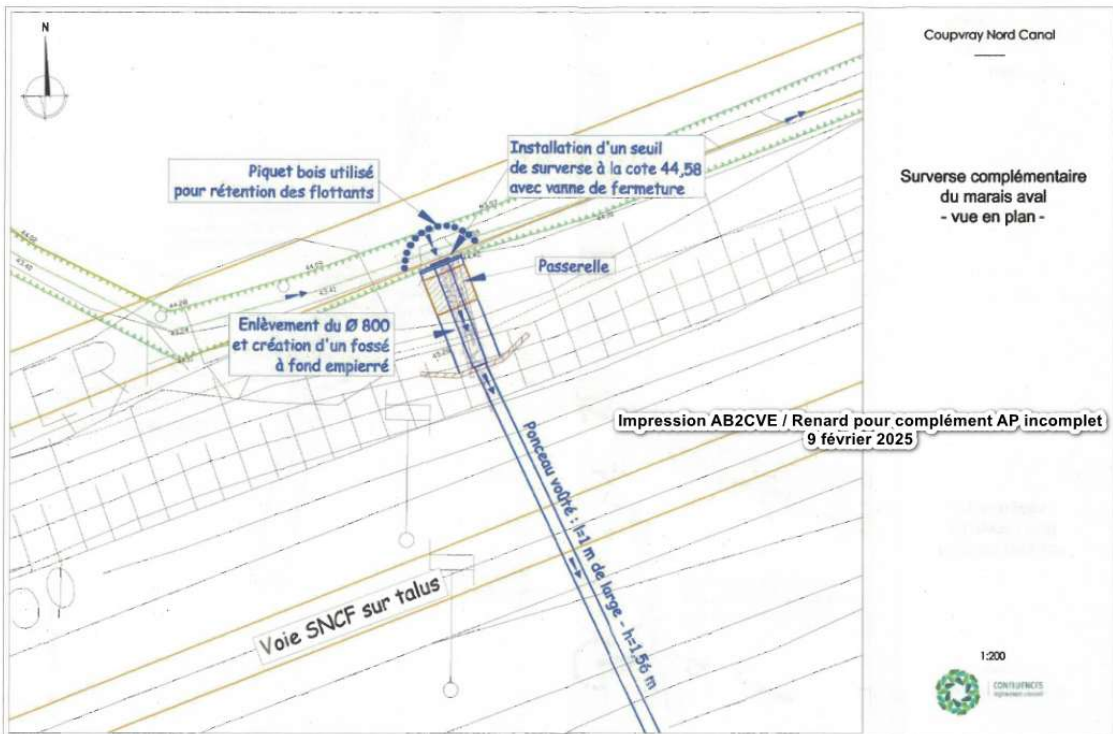
Couvray Nord Canal

Exutoire principal  
du marais aval  
- vue en plan -

1:400



23/24



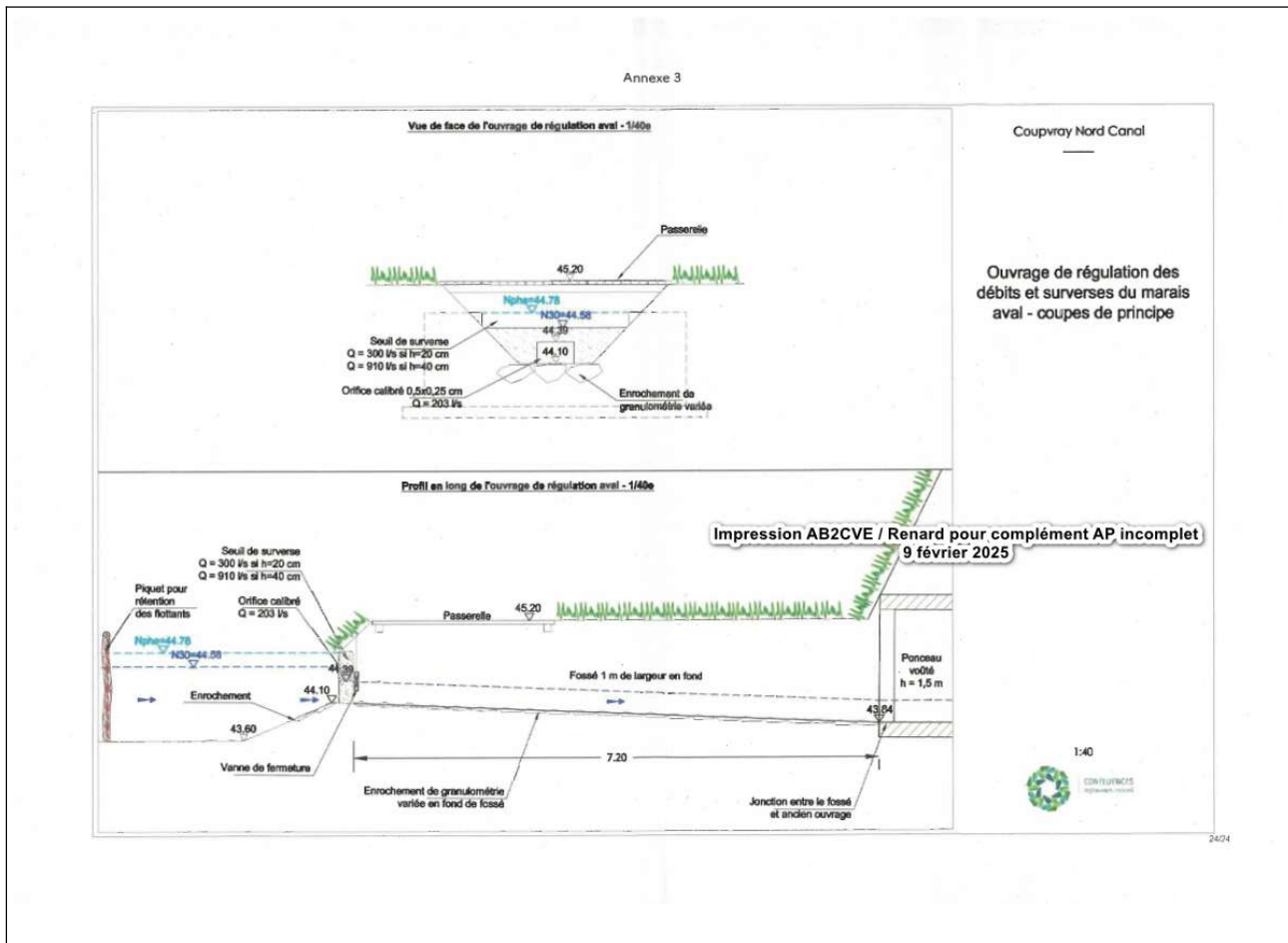
Couvray Nord Canal

Surverse complémentaire  
du marais aval  
- vue en plan -

1:200



23/24



Ces Plans annexes de l'arrêté Préfectoral d'Autorisation , ont été adressés en Mairie de Coupvray sur notre demande de consultation lde 10 janvier fau=te d'affichage sur site. (Association Renard ) , Mais absent en mairie d'Esbly le 1<sup>er</sup> février.

AB2CVE (Association du Bourg de Coupvray Cadre de vie Environnement)

Nous affirmons qu'il n'y a pas d'Urgence pour ce qu'y est du ru puisque arrêté au sud canal par les bep26B et bep27.

Que la zone humide dit « bassin Amont » à l'ouest SNCF s'infiltré dans la nappe et sera artificiellement noyé si la vanne n'en permet pas l'étalement.

Que la zone humide à l'est (derrière le parking d'Esbly) est en surcharge car l'évacuation à travers le parking est bouchée, que la traversée du talus SNCF non entretenu, que les canalisations à travers Esbly sont de diamètre trop faible et en partie obstruées par les laitances de béton depuis diverses constructions rue Léo Lagrange, on le voit parfaitement au fond de l'impasse Jules Lopard.

La seule vraie URGENCE c'est de dégager les écoulements de ce coté..

Sachant que c'est ensuite la nappe alluviale, dans l'ancien lit du Grand Morin qui s'écoule, et fluctue avec les crues éventuelles du Grand Morin.

Bien entendu, nettoyage de la Zone Humide, restauration de l'espace et liberté à la biodiversité : faune et flore, bien que secondaires pour les inondations d'Esbly, en sont pour le moins désirables.

Les protecteurs de l'environnement : AB2CVE Association **Renard** Nature.  
**CANAL-COUPVRAY.EU**